

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Gabriel MARTIN

Rapide historique du Jansénisme
(Suite et fin)

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1904, tome 6, p. 289-292

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

Rapide historique du Jansénisme

Suite et fin

La prodigieuse fortune qu'obtint et garda longtemps le jansénisme, s'explique par la faveur qu'il rencontra à son apparition, auprès des esprits les plus distingués de l'époque : Pascal, Nicole, Arnauld, Quesnel, toute l'école de Port-Royal. Aussi, grâce à ces écrivains de haute marque, la littérature d'alors, reçut-elle une forte empreinte de jansénisme. Peu de temps, d'un autre côté, suffit à cette doctrine, pour exercer les plus funestes ravages sur nombre d'évêques, de prêtres, de Communautés religieuses. L'Inquisition, fortifiée plus tard, d'une bulle d'Urbain VIII, fit formelle défense de toute lecture de l'Augustinus, d'où s'échappait dans les esprits, tout le venin. L'irréductible opiniâtreté des Jansénistes n'en éprouva point de découragement dans la diffusion continue et inlassable de leurs erreurs. Le clergé français en fut si profondément imprégné qu'en 1651, 85 évêques adressèrent une supplique collective à Innocent X, le conjurant instamment d'y porter prompt remède. Le pape nomma à cet effet, une commission de cinq cardinaux, complétée de treize consultants. L'enquête qu'ils durent ouvrir sur les propositions incriminées, ne dura pas moins de deux ans. Elle exigea trente-six séances dont les dix dernières se tinrent sous la présidence du Pape. Cette enquête eut pour résultat, la condamnation de cinq propositions. Ce fut alors que les jansénistes soulevèrent la célèbre et retentissante question du *fait* et du *droit*. Et voici à ce sujet par la bouche particulièrement d'Antoine Arnauld, quelle était leur subtile argumentation. Le pape, infaillible, pour dirimer une question dogmatique, ne l'est plus en face d'une question de *fait* à trancher : tel serait, par exemple, le sens

que, dans un de ses ouvrages, aurait eu en vue un auteur. L'Eglise ne peut, en ce dernier cas, exiger qu'un silence respectueux. Quant à une soumission intérieure, absolue, elle n'est en droit de l'imposer qu'en matière uniquement dogmatique. C'est en s'abritant derrière de tels subterfuges que les Jansénistes, à leur sens du moins, demeuraient d'excellents catholiques, absolument soumis, dociles à l'autorité de l'Eglise. Ils ne discontinuaient point en même temps leur guerre contre la fréquente communion ainsi que contre les Jésuites qui en étaient demeurés les vaillants et fidèles champions. Quelques années plus tard, à la requête de plusieurs évêques, Alexandre VII publiait un formulaire antijansénistique, auquel tout prêtre était strictement tenu de souscrire. Quatre évêques se déclarèrent alors ouvertement en faveur du jansénisme. On vit bientôt les ministres de Louis XIV, gagnés eux-mêmes à cette doctrine. Par l'intermédiaire de dix-neuf évêques qui s'y employèrent avec zèle, ils parvinrent à obtenir de Clément IX un bref de conciliation par lequel le litige était considéré terminé. Ce bref, connu sous le nom de *paix clémentine* eut le triste résultat de paralyser les efforts des Jésuites contre les ravages destructeurs du jansénisme. La situation ne tarda point à s'aggraver encore par la soudaine apparition d'une traduction du Nouveau-Testament, accompagnée de réflexions morales. L'auteur en était Quesnel. Elle était revêtue de la haute approbation de de Noailles, évêque de Châlons. Clément XI en prohiba sévèrement la lecture, avec ordre d'en jeter au feu tous les exemplaires parus. Cent et une propositions extraites du livre de Quesnel furent dans la suite, condamnées par lui, en vertu de la constitution *Unigenitus*. Les jansénistes trouvèrent un puissant appui à leur résistance, dans les Universités de Paris, de Rheims, de Nantes, ainsi qu'auprès de quinze évêques, au premier rang desquels de Noailles, alors devenu archevêque de Paris. Unanimes à se déclarer contre la

Constitution, les uns demandaient un Concile général, les autres en appelaient au pape mieux informé.

Une autre source de conflits, née du jansénisme, fut le refus assez fréquent d'absolution fait par les prêtres demeurés catholiques aux pénitents entachés ou suspects de la doctrine nouvelle. Benoit XIV donna à cet égard dans une circulaire, les conseils judicieux d'une grande modération. Aux approches de la Révolution, le jansénisme, pour avoir perdu de son prestige doctrinal, n'en avait pas moins gardé dans toutes les classes de la société, une profonde influence sur les esprits. Aveuglés par leur haine ardente contre la Compagnie de Jésus, les jansénistes ne rougirent pas de joindre leurs efforts, pour la détruire, à ceux de l'impiété voltairienne. De la France, son foyer principal, le jansénisme fit assez rapidement, presque son tour d'Europe, On le vit apparaître en Allemagne, en Italie, en Hollande, en Autriche, dernier pays où il avait rencontré de chauds partisans chez tous les joséphistes. Le synode de Pistoie, en Toscane, porte en tous ses actes un visible reflet des idées jansénistes. La Révolution française, en dépit des tragédies sanglantes qui se multipliaient sous sa main sauvage, n'avait apporté aucune entrave à leur diffusion. Aussi rien de très étonnant que plusieurs évêques, constitutionnels, entr'autres le régicide Grégoire, appartenissent à la secte. Jusqu'en 1847, le XIX^e siècle demeura encore témoin d'une congrégation de religieuses jansénistes. C'étaient les soeurs de Sainte-Marthe que Pie IX réussit à dissoudre et à leur substituer la Congrégation de Sainte-Marie. A l'heure actuelle, la Hollande possède sur une population de près de deux millions de catholiques, un petit bercail d'à peine cinq mille adhérents placés sous la direction simultanée de trois évêques. Ils n'eurent rien de plus empressé que de tendre une main cordiale et fraternelle, dès son apparition en scène, à la secte des vieux-catholiques d'Allemagne et de Suisse. Ils rejettent également

comme ces derniers, le dogme de l'Immaculée-Conception ainsi que les décisions du Concile du Vatican. A l'encontre de la doctrine contraire des jansénistes, la doctrine de la fréquente communion a trouvé en France et dans la plupart des pays catholiques, de nombreux et éloquents défenseurs. C'est un des délétères effets du jansénisme qui ne se fait que trop sentir encore de nos jours, en nombre de contrées, en Suisse comme ailleurs, que l'usage de la fréquente communion ne soit pas rentré davantage dans les moeurs chrétiennes qui doivent, avant tout cependant, à cette salutaire pratique, ce qu'elles ont jamais eu de meilleur, de plus pur et de plus beau. Espérons que malgré les jours sombres que nous traversons à l'heure actuelle, les derniers restes du jansénisme disparaissant avec les nouvelles générations qui se lèvent, les peuples demeurés, du moins, chrétiens retrouveront dans l'avenir, les glorieux jours de leur passé.

G. MARTIN.